

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 1^{er} novembre 2010

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 1^{er} novembre 2010, 19h00, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

| | |
|------------------|----------------------|
| Siège numéro 1 : | Paule Blain Clotteau |
| Siège numéro 2 : | Louis Quevillon |
| Siège numéro 3 : | André McNicoll |
| Siège numéro 4 : | Serge Riendeau |
| Siège numéro 5 : | Richard Boyer |
| Siège numéro 6 : | Jean-Claude Lalonde |

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinél,

Sont également présents :

Le directeur général et trésorier ainsi que greffier par intérim, monsieur René Lachance, CMA, MBA et OMA ; et
La greffière et directrice générale adjointe, M^c Marie-Josée Larocque, notaire et GMA.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinél.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par monsieur le Maire, Georges Dinél, référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010
6. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'octobre 2010

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

7. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 28 octobre 2010
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 28 octobre 2010 et projections au 31 décembre 2010
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours
 - Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du mois d'octobre 2010
 - Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2010
 - Liste des personnes endettées envers la Ville de Brownsburg-Chatham en date du 31 octobre 2010 ; et
 - Documents des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires ;
8. Dépôt par la greffière et directrice générale adjointe du document suivant :
 - Certificat suite à la tenue du registre des signatures des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 164-2010 abrogeant le règlement numéro 054-2003 relatif à la création d'un programme municipal visant la réalisation de logements abordables Québec « volet privé » et décrétant une dépense et un emprunt de 246 000\$ à ces fins
9. Discours du Maire sur la situation financière de la Ville de Brownsburg-Chatham

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1** Avis de motion pour adopter le règlement de tarification numéro ____ 2010 afin de fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'ordures et autres ainsi que les taux variés de la taxe foncière sur certains immeubles pour l'année 2011 sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham
- G.2** Avis de motion pour adopter le règlement de tarification numéro ____-2010 afin de fixer les tarifs pour divers services municipaux

Loisirs - T.P. – Budget – Développement résidentiel Cadieux (Prévoir la quote-part des terrains visés par les travaux), etc.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.3** Avis de motion pour adopter le règlement numéro ___ - 2010 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 476 420\$ pour la réalisation de travaux riverains dans le « *Développement résidentiel Cadieux* »

Les travaux de pavage et d'éclairage seront facturés aux propriétaires riverains

- G.4** Autoriser la signature de l'entente promoteur entre la Ville et la compagnie « 9216-8988 *Québec Inc.* » relativement à un projet de développement résidentiel - Autorisation et mandat de signatures

Développement résidentiel Cadieux – Entente visant à définir les engagements et les garanties pour la réalisation du projet

- G.5** Avis de motion pour adopter le règlement numéro 157-01-2010 afin de modifier le règlement de délégation de pouvoir du directeur général et trésorier – Référence aux projets de loi 76 et 102

Pour encadrer tout le processus des soumissions et des appels d'offres public suite à de nouvelles directives du gouvernement

- G.6** Adoption du règlement de sécurité publique numéro 167-2010 (RM 110-A) concernant les systèmes d'alarme

- G.7** Adoption du règlement de sécurité publique numéro 168-2010 (RM 330) concernant le stationnement

- G.8** Adoption du règlement de sécurité publique numéro 169-2010 (RM 410) concernant la garde des chiens et autres animaux

- G.9** Nomination d'un maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2010 ainsi que pour les mois de janvier et février 2011

Monsieur Serge Riendeau

- G.10** Résultat de l'appel d'offres public pour la vente du 228 au 232A, rue Principale (Maison Roussell)

Aucune soumission reçue – Mandat à un agent d'immeuble

- G.11** Disposition, de gré à gré, d'une parcelle d'un lot de rue du chemin du lac Martinez (Parte du lot numéro 943-71) – Autorisation et mandat de signatures

Vente à Isabelle Durocher et Simon Gratton, résidant au 145, chemin de Dalesville

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.12** Mandat de signatures pour des terrains acquis par la Ville lors de ventes pour non paiement des taxes municipales / Lot numéro 1076 du cadastre officiel du canton de Chatham (chemin de Kerpen) et des lots numéros 814-256, 814-259 et 814-260 du cadastre officiel du canton de Chatham (rue Park)

Suite à une vente pour non paiement des taxes municipales

- G.13** Demande d'autorisation pour la Guignolée 2010 – Secteur Brownsburg

Autorisation de tenir l'événement à l'intersection des rues des Érables et Principale

- G.14** Demande d'aide financière du comité organisateur du « *Tournoi National Midget de Lachute* » pour l'année 2011 / Payable à même l'exercice financier 2011

200\$

- G.15** Entente avec la *Société de développement économique Brownsburg-Chatham* pour la nomination d'un agent d'immeuble – Approbation et mandat de signatures, le cas échéant

Nomination d'un agent d'immeuble pour assister la Société et la Ville dans la vente des terrains acquis lors du remembrement

- G.16** Dissolution de la Société récréo-touristique de Brownsburg-Chatham (SRTBC)

- G.17** Renouvellement de la police d'assurance générale municipale avec *La Mutuelle des municipalités du Québec* (MMQ)

RESSOURCES HUMAINES

- G.18** Adoption d'un organigramme des services municipaux

- G.19** Acceptation de la lettre de démission du directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard

- G.20** Remplacement temporaire du Directeur du Service des travaux publics

Monsieur Marc Desforges
Dédommagement : 500\$ / semaine

- G.21** Réévaluation du poste de secrétaire de direction – Autorisation de procéder à l'ajustement

Classe I à classe II

- G.22** Entente de travail pour le directeur du camping municipal – Approbation et mandat de signatures, le cas échéant

Durée de 3 ans avec monsieur François Bertrand

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.23** Abrogation de la résolution numéro 10-10-410 :
Embauche d'un inspecteur en bâtiment pour le Service
de l'urbanisme

La personne choisie s'est désistée – Emploi ailleurs

- G.24** Embauche d'un inspecteur en bâtiment pour le Service
de l'urbanisme

Monsieur Benoît Cadieux

- G.25** Embauche d'un mécanicien au Service des travaux
publics

Monsieur Pascal Rochon

- G.26** Embauche d'un directeur au Service des travaux
publics

Madame Barbara Guy

- G.27** Embauche d'une technicienne au Service des loisirs

Madame Aurée Mondou

- G.28** Fin de probation du directeur général et trésorier,
monsieur René Lachance

LOISIRS

- L.1** Renouvellement de l'entente de service avec le « Golf
et Auberge Oasis » pour la saison de ski 2010-2011 du
Centre de ski de fond « La Randonnée »

20 500\$, plus les taxes applicables

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Recommandation d'une démarche d'amendement au
règlement de zonage afin de permettre l'usage d'un
atelier de soudure dans la zone résidentielle « Ra-155 »
(monsieur Rémi Léveillé)

*Requérant : monsieur Rémi Léveillé
Localisation : 612, route du Canton
(Le CCU recommande)*

- U.2** Avis de motion : Règlement numéro 058-09-2010
amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le
territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses
plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage
«atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5)
dans la zone résidentielle « Ra-155 » et d'y édicter des
dispositions réglementaires

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.3** Adoption du projet de règlement numéro 058-09-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) dans la zone résidentielle « Ra-155 » et d'y édicter des dispositions réglementaires

Requérant : monsieur Remi Léveillé

Localisation : 612, route du Canton

Nature : permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) dans la zone résidentielle Ra-155 et d'y édicter des dispositions réglementaires

- U.4** Recommandation d'une démarche d'amendement au règlement de zonage afin de permettre l'usage d'un atelier de soudure dans la zone villégiature et touristique « Vt-139 » (monsieur Steve Molloy et madame Nancy Montminy)

Requérants : monsieur Steve Molloy et madame Nancy Montminy

Localisation : 447, route du Nord

(Le CCU recommande)

- U.5** Avis de motion : Règlement numéro 058-10-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) dans la zone villégiature et touristique « Vt-139 » et d'y édicter des dispositions réglementaires

- U.6** Adoption du projet de Règlement numéro 058-10-2010 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) dans la zone villégiature et touristique « Vt-139 » et d'y édicter des dispositions réglementaires

Requérant : monsieur Steve Molloy et madame Nancy Montminy

Localisation : 447, route du Nord

Nature : permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) dans la zone villégiature et touristique Vt-139 et d'y édicter des dispositions réglementaires

- U.7** Adoption du règlement numéro 011-01-2010 visant à modifier le règlement numéro 011-2000 – Règlement concernant les nuisances dans les limites de la municipalité de Brownsburg-Chatham (Berce du Caucase)

Rendre la Berce du caucase comme plaintes nuisibles

- U.8** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision du lot numéro 1012-7 du cadastre officiel du canton de Chatham – Monsieur Yvon Beaulieu

Requérant : monsieur Yvon Beaulieu

Localisation : lot projeté 1012-7

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : montant à définir

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.9** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux –
Subdivision des lots numéros 1017-88 et 1017-89 du
cadastre officiel du canton de Chatham – Madame
Laurette Aubert

Requérant : madame Laurette Aubert

Localisation : lots projetés 1017-88 et 1017-89

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 918,91\$

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- T.P.1** Dossier « Chemin Vokey »

*Contrat à « Les entreprises Carl Séguin » - 2 200\$, plus les taxes
applicables*

- T.P.2** Autorisation à payer le décompte #6 de « *Les
constructions CJRB Inc.* » pour les travaux de
construction de nouvelles conduites d'aqueduc et
d'égouts domestiques et réfection de la chaussée sur la
rue Saint-Joseph et acceptation provisoire des travaux
incluant la première couche d'asphalte

647 654,94\$, toutes taxes incluses

- T.P.3** Autorisation à payer le décompte #1 de « *Entreprise
TGC Inc.* » pour les travaux de réfection d'aqueduc sur
une portion sud de la rue des Érables à partir de
l'intersection de la rue Saint-Joseph entre les rues
montée La Branche et Saint-Joseph

181 770,49\$, toutes taxes incluses

- T.P.4** Autorisation à payer le décompte #1 de « *Asphalte,
Béton, Carrière Rive Nord Inc.* » pour les travaux de
réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée,
de pavage, de bordure, de trottoir et la construction
d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour les
rues Principale, Saint-Louis, Lynda-Morin, des Érables
et Mountain

390 510,18\$, toutes taxes incluses

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- I.1** Autorisation d'achat d'équipements divers à même le
règlement d'emprunt numéro 125-2007 pour l'achat
d'un parc de véhicules

Coussins gonflables / 4 636,00\$ plus toutes les taxes applicables

- I.2** Autorisation d'achat d'équipements divers à même le
règlement d'emprunt numéro 125-2007 pour l'achat
d'un parc de véhicules

*Lampe / habits de combat / ventilateur - Prix 10 673,00 plus
toutes les taxes applicables*

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10. Correspondance
11. Dossiers des membres du Conseil municipal
12. Varia (administration)
13. 2^{ième} période de questions
14. Levée de la séance

10-11-431

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer le point G.15 de l'ordre du jour et de le reporter à une séance ultérieure du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des items à l'ordre du jour, au point *VARIA* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE l'item « *G.15* » soit reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

VARIA :

12.1 Remplacement de monsieur le conseiller Serge Riendeau au Comité de finances - Nomination

12.2 Nomination d'un nouveau représentant de la Ville pour la *Société de développement économique Brownsburg-Chatham*

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h05 à 19h10 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

10-11-432 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2010 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

10-11-433 ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES A PAYER PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2010

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'octobre 2010 au montant de 118 896,55\$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER DES RAPPORTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 28 octobre 2010, au montant de 607 914,23\$ (chèques) + 92 468,25\$ (internet) = 700 382,48\$
- Rapport budgétaire préliminaire en date du 28 octobre 2010 et projections au 31 décembre 2010

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur pour le mois d'octobre : 576 627\$

Valeur pour 2010 : 10 119 795\$

- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du mois d'octobre 2010

- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2010

11 interventions (fausses alarmes, véhicules et bâtiments)

4 entraides

19 visites de prévention

40 permis de brûlage

- Liste des personnes endettées envers la Ville de Brownsburg-Chatham en date du 31 octobre 2010 ;

- Documents des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires (tous sauf madame la conseillère Paule Blain Clotteau) ;

DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DU DOCUMENT SUIVANT :

- Certificat suite à la tenue du registre des signatures des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 164-2010 abrogeant le règlement numéro 054-2003 relatif à la création d'un programme municipal visant la réalisation de logements abordables Québec « volet privé » et décrétant une dépense et un emprunt de 246 000\$ à ces fins

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes ainsi qu'à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le discours du Maire est prononcé par monsieur Georges Diné.

Ce discours traite de cinq (5) sujets bien précis :

- *Les états financiers et les rapports des vérificateurs externes pour la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ;*
- *Le dernier programme triennal d'immobilisations ;*

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- *Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours, les résultats d'exploitation pour la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'exercice financier 2010. Les orientations générales du budget 2011 et du prochain programme triennal d'immobilisations ;*
- *Le dépôt des listes des contrats selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ; et*
- *La rémunération des élus.*

Le discours du Maire fait partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit et sera publié intégralement dans un journal local.

GESTION ET ADMINISTRATION

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ MCNICOLL QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO ___ 2010 AFIN DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, D'ORDURES ET AUTRES AINSI QUE LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE SUR CERTAINS IMMEUBLES POUR L'ANNÉE 2011 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO ___-2010 AFIN DE FIXER LES TARIFS POUR DIVERS SERVICES MUNICIPAUX

MOTION

MOTION AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULE BLAIN CLOTTEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, ELLE ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO ___-2010 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 476 420\$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RIVERAINS DANS LE « DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL CADIEUX »

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-11-434

AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE PROMOTEUR ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE « 9216-8988 QUEBEC INC. » RELATIVEMENT A UN PROJET DE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL - AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE le plan d'opération cadastrale a été dûment déposé et préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1868 et le dossier numéro 2184, en date du 28 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de protocole d'entente a été rédigé relativement au projet de développement résidentiel pour la compagnie « 9216-8988 Québec Inc. » et dûment représentée par monsieur Sylvain Giroux, président ;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera développé en deux (2) phases et que le présent protocole d'entente à intervenir prochainement visera la phase I ;

CONSIDÉRANT QUE la phase I est dûment présentée sur le plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement dans sa phase I, vise le pavage (2 couches), des travaux d'éclairage et de signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet de protocole d'entente promoteur à être signé avec la compagnie « 9216-8988 Québec Inc. » et s'en déclare satisfait ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations effectuées par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, urbaniste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les termes du projet de protocole d'entente promoteur à être signé avec la compagnie « 9216-8988 Québec Inc. » et autorise le Maire, monsieur Georges Diné, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 157-01-2010 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIR DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER – RÉFÉRENCE AUX PROJETS DE LOI 76 ET 102

10-11-435

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ PUBLIQUE NUMÉRO 167-2010 (RM 110-A) CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec, dans le cadre d'une entente relative à la fourniture de services de police sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (M.R.C.) d'Argenteuil, est autorisée à voir à l'application, en tout ou en partie, de la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Richard Boyer lors de la séance ordinaire du Conseil municipale qui a eu lieu le 5 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Diné, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le règlement de sécurité publique numéro 167-2010 (RM 110-A) concernant les systèmes d'alarme.

QUE le règlement numéro 167-2010 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Adoptée à l'unanimité

10-11-436

**ADOPTION DU REGLEMENT DE SECURITE
PUBLIQUE NUMERO 168-2010 (RM 330)
CONCERNANT LE STATIONNEMENT**

CONSIDÉRANTQ QUE la Sûreté du Québec, dans le cadre d'une entente relative à la fourniture de services de police sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (M.R.C.) d'Argenteuil, est autorisée à voir à l'application, en tout ou en partie, de la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 79 et suivants de la *Loi sur les Compétences municipales* permettent à toute municipalité locale d'adopter des règlements pour régir le stationnement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau lors de la séance ordinaire du Conseil municipale qui a eu lieu le 5 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Diné, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le règlement de sécurité publique numéro 168-2010 (RM 330) concernant le stationnement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le règlement numéro 168-2010 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-11-437

**ADOPTION DU REGLEMENT DE SECURITE
PUBLIQUE NUMERO 169-2010 (RM 410)
CONCERNANT LA GARDE DES CHIENS ET AUTRES
ANIMAUX**

CONSIDÉRANT QUE la « *Sûreté du Québec* », dans le cadre d'une entente relative à la fourniture de services de police sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (M.R.C.) d'Argenteuil, est autorisée à voir à l'application, en tout ou en partie, de la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désire réglementer la garde de chiens et autres animaux sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désire interdire les chiens errants, nuisibles ou sans gardien et en autoriser, si besoin est, la mise à l'enclos public et la vente, de même que l'élimination de manière sommaire ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné, avec dispense de lecture, par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinél, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le règlement de sécurité publique numéro 169-2010 (RM 410) concernant le stationnement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le règlement numéro 169-2010 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-11-438

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLEANT POUR LES
MOIS DE NOVEMBRE ET DECEMBRE 2010 AINSI
QUE POUR LES MOIS DE JANVIER ET FEVRIER
2011**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit désigner, tous les quatre (4) mois, un conseiller comme maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis que la personne qui occupe le poste de maire suppléant doit être très disponible, participer aux différents comités de travail de façon à être au courant des dossiers en cours ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne monsieur le conseiller Serge Riendeau, à titre de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2010 ainsi que pour les mois de janvier et février 2011.

Adoptée à l'unanimité

10-11-439

**RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR
LA VENTE DU 228 AU 232A, RUE PRINCIPALE
(MAISON ROUSSELL)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du résultat de l'appel d'offres public pour la vente du 228 au 232A, rue Principale (Maison Roussel), à savoir :

Aucune soumission n'a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham rejette ledit appel d'offres public.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE les membres du Conseil municipal de Brownsburg-Chatham mandatent la direction générale à prendre les démarches nécessaires auprès d'un agent d'immeubles afin de mettre le plus rapidement possible ledit immeuble sur le marché.

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, le cas échéant, la greffière et la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-11-440

DISPOSITION, DE GRE A GRE, D'UNE PARCELLE D'UN LOT DE RUE DU CHEMIN DU LAC MARTINEZ (PARTIE DU LOT NUMERO 943-71) – AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Durocher et monsieur Simon Gratton ont déposé une demande à la Ville dans le but d'acquérir une partie de l'emprise du chemin Martinez pour un montant de 500\$;

CONSIDÉRANT QU'ils s'engagent à acquitter les honoraires professionnels qui seront encourus par le notaire et l'arpenteur géomètre dans la préparation du dossier ;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de l'emprise en forme de triangle, identifiée comme étant le lot de rue numéro 943-71, est adjacente aux lots numéros 943-25 et 943-26 du cadastre officiel du Canton de Chatham, lesquels forment la propriété de madame Isabelle Durocher et monsieur Simon Gratton ;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de l'emprise en forme triangulaire est non occupée par le chemin et la cession de cette portion de chemin ne viendrait en rien rendre cette voie non-conforme ;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est de tenure privée mais est maintenant la propriété de la Ville depuis le remembrement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la disposition du lot numéro 943-71 au cadastre officiel du Canton de Chatham, au montant de 500\$ plus les taxes applicables.

QUE tous les frais et honoraires professionnels reliés à cette transaction seront entièrement assumés par madame Isabelle Durocher et monsieur Simon Gratton.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise son maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-11-441

MANDAT DE SIGNATURES POUR DES TERRAINS ACQUIS PAR LA VILLE LORS DE VENTES POUR NON PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES / LOT NUMERO 1076 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM (CHEMIN DE KERPEN) ET DES LOTS NUMEROS 814-256, 814-259 ET 814-260 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM (RUE PARK)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'est portée acquéreur du lot numéro 1076 du cadastre officiel du Canton de Chatham (chemin de Kerpen) et des lots numéros 814-256, 814-259 et 814-260 du cadastre officiel du Canton de Chatham (rue Park), et ce, lors de la vente pour non paiement des taxes municipales des années 2008 et 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'acquisition du lot 1076 du cadastre officiel du Canton de Chatham (chemin de Kerpen) ainsi que des lots numéros 814-256, 814-259 et 814-260 du cadastre officiel du Canton de Chatham (rue Park) et mandate le Service du greffe à prendre les mesures nécessaires afin de terminer les transferts de propriétés au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE tous les frais et honoraires reliés à ces transactions seront entièrement assumés par la Ville de Brownsburg-Chatham.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise son maire, monsieur Georges Diné, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-11-442

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA
GUIGNOLEE 2010 – SECTEUR BROWNSBURG**

CONSIDÉRANT la demande effectuée le 16 septembre 2010 par le Comité organisateur de la Guignolée 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement annuel permet de soutenir des familles dans le besoin sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Comité organisateur de la Guignolée 2010 à tenir son événement, le 11 décembre 2010, à l'intersection de la rue des Érables et de la rue Principale.

QUE la population soit invitée à donner généreusement à cette activité.

QUE les organisateurs soient informés qu'ils doivent obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) puisqu'il s'agit d'une route provinciale.

Adoptée à l'unanimité

10-11-443

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU COMITE
ORGANISATEUR DU « TOURNOI NATIONAL MIDGET
DE LACHUTE » POUR L'ANNEE 2011 / PAYABLE A
MEME L'EXERCICE FINANCIER 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière du comité organisateur du Tournoi National Midget de Lachute dans le cadre de la 33^e édition qui se tiendra du 13 au 23 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une aide financière, au montant de 200\$, au comité organisateur du Tournoi National Midget de Lachute, et ce, payable à même l'exercice financier 2011.

Adoptée à l'unanimité

Entente avec la Société de développement économique Brownsburg-Chatham pour la nomination d'un agent d'immeuble – Approbation et mandat de signatures, le cas échéant

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

10-11-444

DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ RÉCREO-TOURISTIQUE DE BROWNSBURG-CHATHAM (SRTBC)

CONSIDÉRANT QUE les représentants de Société récréo-touristique de Brownsburg-Chatham (SRTBC) souhaitent abolir ladite société et transférer ses actifs et passifs à la Ville de Brownsburg-Chatham et qu'une résolution du Conseil d'administration devrait être adoptée sous peu, à cet effet ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'avis des membres du Conseil municipal que la Ville devrait poursuivre les activités du Camping municipal sous la responsabilité du Service des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE, dans l'éventualité où la *Société récréo-touristique de Brownsburg-Chatham* (SRTBC) désire mettre fin à ses activités, la Ville de Brownsburg-Chatham accepte le transfert des actifs et des passifs de ladite société.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte d'assumer le solde des emprunts de la *Société récréo-touristique de Brownsburg-Chatham* (SRTBC).

QUE le surplus financier, s'il y a lieu, suite auxdits transferts, soit affecté aux activités d'opérations 2010 de la Ville de Brownsburg-Chatham.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise son maire, monsieur Georges Diné, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-11-445

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE GÉNÉRALE MUNICIPALE AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est membre de la *Mutuelle des Municipalités du Québec* (MMQ) pour ses assurances générales ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 et 29.9.2 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoient qu'une Ville peut déléguer son pouvoir en matière d'assurance à la *Fédération Québécoise des Municipalités* (FQM) ;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement pour l'année 2011 reçue le 22 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de renouvellement de la *Mutuelle des Municipalités du Québec* (MMQ), au montant de 156 197\$, toutes taxes incluses, pour l'assurance générale de l'année 2011.

QUE le directeur général et trésorier soit autorisé à effectuer ce paiement de la prime annuelle et également toute modification en cours d'année suite à l'ajout ou au retrait d'équipements, de bâtiments ou de véhicules.

QUE le directeur général et trésorier soit également autorisé à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

RESSOURCES HUMAINES

10-11-446

ADOPTION D'UN ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le fonctionnement de certains services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE l'organigramme des Services municipaux daté du 22 octobre 2010 soit adopté tel que déposé.

QUE le Directeur général et trésorier soit autorisé à procéder à la création et au comblement des postes suivants, à savoir :

- ⇒ Adjointe administrative au Service des travaux publics, conformément à la convention collective en vigueur ;
- ⇒ Contremaître au Service des travaux publics, conformément à la *Politique relative aux conditions de travail du personnel cadre* ;

QUE le poste de directeur du Service des loisirs ne soit pas comblé en 2011 (à réévaluer pour 2012) et que les tâches afférentes soient effectuées par la direction générale.

QUE la création du poste d'inspecteur en environnement soit reportée pour étude lors de l'adoption du budget 2011.

Adoptée à l'unanimité

10-11-447

ACCEPTATION DE LA LETTRE DE DEMISSION DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, MONSIEUR SYLVAIN ALLARD

CONSIDÉRANT la lettre de démission, datée du 1^{er} octobre 2010, de monsieur Sylvain Allard, au poste de directeur du Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham prend acte de la démission de monsieur Sylvain Allard, au poste de directeur du Service des travaux publics, et tient à le remercier pour ses bons et loyaux services ainsi qu'à lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité

10-11-448

REPLACEMENT TEMPORAIRE DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur du Service des travaux publics depuis le 16 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche du nouveau directeur du Service des travaux publics ne pourra se faire avant quelques semaines ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et trésorier a obtenu la collaboration du directeur du Service de sécurité incendie pour assurer conjointement la supervision dudit service ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE monsieur Marc Desforges soit nommé au poste de directeur du Service des travaux publics par intérim pour la période du 18 octobre 2010, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau directeur du Service des travaux publics.

QU'une prime de 500\$ / semaine soit accordée au directeur du Service des travaux publics par intérim pour ladite période.

Adoptée à l'unanimité

10-11-449

REEVALUATION DU POSTE DE SECRETAIRE DE DIRECTION – AUTORISATION DE PROCEDER A L'AJUSTEMENT

CONSIDÉRANT le plan d'évaluation des employés cadres de la Ville de Brownsburg-Chatham, lequel prévoit un système de pointage afin de classer les emplois dans la grille salariale de la *Politique relative aux conditions de travail du personne cadre* ;

CONSIDÉRANT QU'une erreur de calcul s'est produite dans le dossier de la secrétaire de direction et que l'on aurait dû obtenir un pointage de 300 au lieu de 288 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE, compte tenu des considérants cités plus haut, la classe salariale de la secrétaire de direction soit modifiée comme suit, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2010, à savoir :
Classe II, échelon 5.

Adoptée à l'unanimité

10-11-450

ENTENTE DE TRAVAIL POUR LE DIRECTEUR DU CAMPING MUNICIPAL – APPROBATION ET MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ECHEANT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-04-161 entérinant l'entente intervenue concernant la réintégration de monsieur François Bertrand, à titre de directeur du Camping municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de renouveler l'entente de travail de monsieur François Bertrand pour les prochaines années ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE monsieur François Bertrand soit embauché comme directeur du Camping municipal pour les années 2011-2012-2013 aux conditions suivantes, à savoir :

1. Salaire horaire (incluant tous les avantages sociaux :

| | |
|--------|-----------------|
| 2011 : | 32,64\$ / heure |
| 2012 : | 33,29\$ / heure |
| 2013 : | 33,96\$ / heure |
2. Horaire de 35h à 40h par semaine selon un horaire variable (Besoins du Camping) ;
3. Période du 1^{er} lundi du mois d'avril au 1^{er} vendredi du mois de décembre de chaque année ;
4. Cinq (5) jours fériés par année, selon les *normes du travail du Québec* ;
5. Quinze (15) jours de vacances qui doivent être pris à l'intérieur de sa période d'embauche ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

6. N'est pas régi par la *Politique relative aux conditions de travail du personnel cadre* de la Ville ;
7. En considération que le Camping municipal offre des services 24/h par jour, monsieur François Bertrand peut accumuler son temps au-delà de la semaine de 40/h et convertir son temps en heures compensables mais non monnayables, et ce, après entente avec son supérieur immédiat ;
8. Que la Ville peut mettre fin à la présente entente en donnant un préavis avant le 1^{er} novembre de l'année précédente ;
9. Que l'indemnité hebdomadaire pour la fourniture de son véhicule sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil soit de : (pour le kilométrage à l'extérieur de la MRC, le tarif au kilomètre de la Ville s'appliquera)

2011 : 110\$
2012 : 120\$
2013 : 130\$

Adoptée à l'indemnité

10-11-451

ABROGATION DE LA RESOLUTION NUMERO 10-10-410 : EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BATIMENT POUR LE SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-10-410 autorisant l'embauche de monsieur Martin Proulx, à titre d'inspecteur en bâtiment pour le Service de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Proulx s'est désisté à occuper le poste d'inspecteur en bâtiment pour le Service de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu d'abroger la résolution numéro 10-10-410 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte que la résolution numéro 10-10-410 soit et est abrogée.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-11-452

**EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BATIMENT
POUR LE SERVICE DE L'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme voit à l'émission des permis et certificats en plus de traiter divers dossiers tels les plans d'aménagement, le traitement des plaintes, les modifications de règlements, les projets de développement résidentiel et autres, les projets de rues, les demandes d'informations diverses ainsi que de multiples rencontres, visites et inspections sur le territoire et cetera ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler un poste vacant d'inspecteur en bâtiment au Service d'urbanisme, et ce, afin de maintenir le niveau de service aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE 46 curriculum vitae ont été reçus à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE 7 candidats ont été rencontrés en entrevue ;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux entrevues, la candidature de monsieur Benoit Cadieux a été retenue ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, et de l'agente aux ressources humaines, madame Lisa Cameron, ainsi que de leurs recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de monsieur Benoit Cadieux, à titre d'inspecteur en bâtiment pour le Service de l'urbanisme, à l'échelon 1, avec une période de probation de six (6) mois, pour un poste permanent, à temps plein, et ce, selon les termes et conditions prévus à la convention collective présentement en vigueur.

QUE monsieur Benoit Cadieux entrera en fonction le ou vers le 15 novembre 2010.

QUE le Conseil municipal de Brownsburg-Chatham attribue à monsieur Benoit Cadieux, tous les pouvoirs prévus au règlement numéro 056-2003 portant sur l'administration de la réglementation d'urbanisme sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment ceux de :

- Émettre ou refuser tout permis ou certificat selon que les travaux projetés soient conformes ou non aux exigences dudit règlement ou de tout autre règlement municipal et particulièrement du règlement portant sur le zonage, le lotissement et la construction ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Voir à l'application du règlement concernant les permis et certificats ainsi que le règlement sur le zonage, le lotissement et la construction ;
- Donner avis au contrevenant de tous travaux effectués en contravention dudit règlement ou à tout autre règlement et particulièrement au règlement sur le zonage, le lotissement et la construction ;
- Refuser d'émettre un permis lorsque les résultats des épreuves démontrent le non-respect des règlements ;
- Appliquer le « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » Q-2, r.8.

Adoptée à l'unanimité

10-11-453

EMBAUCHE D'UN MECANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-09-365, laquelle autorisait le directeur général et trésorier, à entreprendre les procédures pour la création d'un poste de mécanicien pour le Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4487 et la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'évaluation du poste et pour les échelons salariaux applicables ;

CONSIDÉRANT QUE 10 curriculum vitae ont été reçus à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE 5 candidats ont été rencontrés en entrevue ;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux entrevues, la candidature de monsieur Pascal Rochon a été retenue ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham approuve l'échelle salariale (2009) suivante pour le poste de mécanicien, à savoir :

1. 19,81\$
2. 20,75\$
3. 21,69\$
4. 22,64\$
5. 23,58\$.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de monsieur Pascal Rochon, au poste de mécanicien, pour le Service des travaux publics, à l'échelon 1, avec une période de probation de six (6) mois, pour un poste permanent, à temps plein, selon les termes et conditions prévus à la convention collective présentement en vigueur.

QUE monsieur Pascal Rochon entrera en fonction le ou vers le 15 novembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

10-11-454

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur du Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE des candidatures ont été reçues et que le Comité de sélection composé de madame Lisa Cameron, agente de ressources humaines, messieurs les conseillers Jean-Claude Lalonde et Richard Boyer, ainsi que de monsieur René Lachance, directeur général et trésorier, a rencontré quelques candidats ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de madame Barbara Guy au poste de directrice du Service des travaux publics aux conditions suivantes, à savoir :

1. Entrée en fonction vers le 15 novembre 2010 avec une période de probation de six (6) mois ;
2. Classe 9 – Échelon 5 (72 309\$ en 2010) ;
3. Reconnaissance d'ancienneté au 1^{er} mai 2011 pour les vacances (9 ans) ; et
4. Les autres conditions selon la Politique relative aux conditions de travail du personnel cadre en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-11-455

**EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE AU SERVICE
DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-08-314, laquelle autorisait le directeur général et trésorier, à entreprendre les procédures pour la création d'un poste de technicien aux loisirs et à la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4487 et la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'évaluation du poste et pour les échelons salariaux dudit poste ;

CONSIDÉRANT QUE 20 curriculum vitae ont été reçus à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE 5 candidats ont été rencontrés en entrevue ;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux entrevues, la candidature de madame Audrey Mondou a été retenue ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham approuve l'échelle salariale (2009) suivante pour le poste de technicien aux loisirs et à la vie communautaire, à savoir :

1. 15,93\$
2. 16,69\$
3. 17,45\$
4. 18,21\$
5. 18,97\$.

QUE le Conseil municipal de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de madame Audrey Mondou, au poste de technicienne aux loisirs et à la vie communautaire, pour le Service des loisirs, à l'échelon 1, avec une période de probation de six (6) mois, pour un poste permanent, à temps plein, selon les termes et conditions prévus à la convention collective présentement en vigueur.

QUE madame Audrey Mondou entrera en fonction le ou vers le 8 novembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-11-456

**FIN DE PROBATION DU DIRECTEUR GENERAL ET
TRESORIER, MONSIEUR RENE LACHANCE**

CONSIDÉRANT QUE, lors de son embauche à titre de directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, avait à compléter une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE le travail de monsieur René Lachance, à titre de directeur général et trésorier, est très satisfaisant et justifie qu'il demeure à l'emploi de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme monsieur René Lachance dans son poste de directeur général et trésorier, le tout selon les modalités convenues lors de son embauche.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham profite de l'occasion pour remercier le directeur général et trésorier, pour le bon travail qu'il effectue.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS

10-11-457

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE
AVEC LE « GOLF ET AUBERGE OASIS » POUR LA
SAISON DE SKI 2010-2011 DU CENTRE DE SKI DE
FOND « LA RANDONNEE »**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente de services conclue avec les propriétaires du « *Club de Golf & Auberge Oasis* » pour la prochaine saison du Centre de ski de fond « *La Randonnée* » ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue, en date du 14 octobre 2001, laquelle comprend notamment le déneigement du stationnement, l'usage d'un local pour la location d'équipements, la billetterie, les services aux usagés ainsi que l'utilisation d'une pente de glissade à l'exclusion de l'épandage d'abrasif dans le stationnement et le chemin d'accès pour un somme de 20 500\$, toutes taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de la vente des billets et de la location des équipements mis à la disposition des usagers demeureront également à la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle l'entente de services avec le « *Club de golf et Auberge Oasis* » relativement à la fourniture de services dans le cadre des opérations du Centre de ski de fond « *La Randonnée* », moyennant un coût de 20 500\$, plus les taxes applicables.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise son maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10-11-458

RECOMMANDATION D'UNE DEMARCHE D'AMENDEMENT AU REGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'USAGE D'UN ATELIER DE SOUDURE DANS LA ZONE RESIDENTIELLE « RA-155 » (MONSIEUR REMI LEVEILLE)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont analysé les faits et toutes les données suite à la requête de demande de changement de zonage présentée et qui a fait l'objet de discussions entre les membres du comité ;

CONSIDÉRANT QUE la requête d'amendement vise à permettre l'usage d'atelier de soudure afin de régulariser la situation ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée est située sur le lot numéro 564-1 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement permettrait l'usage visé dans la zone résidentielle « Ra-155 » ;

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été entérinée le 17 mai 1993, visant à permettre l'exploitation d'un atelier de soudure sur la propriété située sur le lot numéro 564-1 du cadastre officiel du canton de Chatham au lieu de procéder par amendement afin de permettre l'usage ;

CONSIDÉRANT QU'en 1993, le règlement d'urbanisme ne prévoyait pas de frais relatifs à une demande de changement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE l'atelier de soudure est en exploitation depuis 1993, suite à l'adoption d'une résolution du Conseil municipal de l'époque ;

CONSIDÉRANT QU'à la grille des spécifications, seul l'usage « atelier de soudure » sera exclusivement autorisé et non pas tous les usages compris dans la catégorie Commerce artériel lourd (C5) ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de changement de zonage ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage sera pratiqué de façon conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la démarche de demande de changement de zonage présentée par monsieur Rémi Léveillé, et ce, afin de permettre l'usage d'atelier de soudure dans la zone résidentielle « Ra-155 » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet d'accepter la démarche de demande de changement de zonage présentée par monsieur Rémi Léveillé, et ce, afin de permettre l'usage d'atelier de soudure dans la zone résidentielle « Ra-155 » et que cette demande ne sera, par conséquent, pas assujettie aux frais relatifs à une démarche d'amendement réglementaire.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-09-2010 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE «ATELIER DE SOUDURE» SOUS COMMERCE ARTÉRIEL LOURD (C5) DANS LA ZONE RÉSIDENTIELLE « RA-155 » ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

10-11-459

ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 058-09-2010 AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 058-2003 CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DEJA AMENDE, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE «ATELIER DE SOUDURE» SOUS COMMERCE ARTERIEL LOURD (C5) DANS LA ZONE RESIDENTIELLE « RA-155 » ET D'Y EDICTER DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Richard Boyer lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 1^{er} novembre 2010 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage de «atelier de soudure» qui s'inscrit sous la classe C5 - commerce artériel lourd ;

CONSIDÉRANT QUE le présent amendement va permettre de régulariser l'usage exercé depuis 1993 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le projet de règlement numéro 058-09-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) dans la zone résidentielle « Ra-155 » et d'y édicter des dispositions réglementaires.

QUE le projet de règlement numéro 058-09-2010 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

10-11-460

RECOMMANDATION D'UNE DEMARCHE D'AMENDEMENT AU REGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'USAGE D'UN ATELIER DE SOUDURE DANS LA ZONE VILLEGATURE ET TOURISTIQUE « VT-139 » (MONSIEUR STEVE MOLLOY ET MADAME NANCY MONTMINY)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont analysé les faits et toutes les données suite à la requête de demande de changement de zonage présentée et qui a fait l'objet de discussions entre les membres du comité ;

CONSIDÉRANT QUE la requête d'amendement vise à permettre l'usage d'atelier de soudure ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée est située sur le lot numéro 743-17 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement permettrait l'usage visé dans la zone villégiature et touristique « Vt-139 » ;

CONSIDÉRANT QU'à la grille des spécifications, seul l'usage « atelier de soudure » sera exclusivement autorisé et non pas tous les usages compris dans la catégorie Commerce artériel lourd (C5) ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la démarche de demande de changement de zonage présentée par monsieur Steve Molloy et madame Nancy Montminy, et ce, afin de permettre l'usage d'atelier de soudure dans la zone villégiature et touristique « Vt-139 » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la démarche de changement de zonage présentée par monsieur Steve Molloy et madame Nancy Montminy, et ce, afin de permettre l'usage d'atelier de soudure dans la zone villégiature et touristique Vt-139 ».

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-CLAUDE LALONDE QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-10-2010 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE «ATELIER DE SOUDURE» SOUS COMMERCE ARTÉRIEL LOURD (C5) DANS LA ZONE VILLÉGIATURE ET TOURISTIQUE « VT-139 » ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

10-11-461

ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 058-10-2010 AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 058-2003 CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DEJA AMENDE, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE «ATELIER DE SOUDURE» SOUS COMMERCE ARTERIEL LOURD (C5) DANS LA ZONE VILLEGIAATURE ET TOURISTIQUE « VT-139 » ET D'Y EDICTER DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 1^{er} novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage de «atelier de soudure» qui s'inscrit sous la classe C5 - commerce artériel lourd ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le projet de règlement numéro 058-10-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé,

QUE le projet de règlement numéro 058-10-2010 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

10-11-462

**ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 011-01-2010
VISANT A MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO
011-2000 – REGLEMENT CONCERNANT LES
NUISANCES DANS LES LIMITES DE LA
MUNICIPALITE DE BROWNSBURG-CHATHAM
(BERCE DU CAUCASE)**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 011-2000 concernant les nuisances afin d'y ajouter notamment la Berce de Caucase comme plante nuisible ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon lors de la séance ordinaire du Conseil municipale qui a eu lieu le 7 septembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la lecture dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le règlement numéro 011-01-2010 visant à modifier le règlement numéro 011-2000 concernant les nuisances dans les limites de la municipalité de Brownsburg-Chatham (Berce du Caucase).

QUE le règlement numéro 011-01-2010 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-11-463

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DU LOT NUMERO 1012-7 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM – MONSIEUR YVON BEAULIEU

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvon Beaulieu a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot numéro 1012-7 du cadastre officiel du canton de Chatham à partir d'une partie du lot numéro 1012 et d'une partie du lot numéro 1012-3 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 4932, minute 10 538, en date du 17 septembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue Bastien ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie, en argent, basée sur l'évaluation foncière, laquelle représente la somme de 1 231,20\$.

Adoptée à l'unanimité

10-11-464

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DES LOTS NUMEROS 1017-88 ET 1017-89 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM – MADAME LAURETTE AUBERT

CONSIDÉRANT QUE madame Laurette Aubert a déposé une demande de permis de lotissement, et ce, afin de procéder à la subdivision des lots numéros 1017-88 et 1017-89 à même le lot numéro 1017-86 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 8753, minute 14 084, en date du 30 août 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots, soit la création du lot numéro 1017-88 qui sera rattaché au lot déjà existant 1016-72, formant un seul terrain et destiné à la construction d'une résidence unifamiliale ainsi que la création du lot numéro 1017-89 qui sera rattaché aux lots déjà existants 1016-56, 1015-55, 1016-56, 1016-72, 1056-6, 1056-7, 1056-8 et 1056-98 pour constitué le lot construit ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie, en argent, pour cette cession, laquelle est basée sur l'évaluation foncière; ladite contribution représentant un montant de 918,91\$.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

10-11-465

DOSSIER « CHEMIN VOKEY »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-10-424 concernant l'entretien du chemin Vokey ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à la réception de la résolution numéro 10-10-424, madame Vokey a communiqué avec des représentants municipaux pour leur indiquer que ledit chemin ne serait pas privé ;

CONSIDÉRANT QUE suite à certaines recherches additionnelles, il n'est pas clair s'il s'agit d'un chemin privé ou public ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham entretient ce chemin depuis plusieurs décennies et qu'il y aurait lieu de le faire pour une année additionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE la résolution numéro 10-10-424 soit abrogée.

QU'un contrat soit accordé à « *Les Entreprises Carl Séguin* », au montant de 2 200\$ plus les taxes applicables, conformément à son offre de service du 16 juin 2010.

QUE la Direction générale soit mandatée pour faire une analyse additionnelle quant au statut dudit chemin.

Adoptée à l'unanimité

10-11-466

AUTORISATION A PAYER LE DECOMPTE #6 DE « LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. » POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NOUVELLES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT DOMESTIQUES ET REFECTION DE LA CHAUSSEE SUR LA RUE SAINT-JOSEPH ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX INCLUANT LA PREMIERE COUCHE D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du certificat de paiement #6 de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour les travaux effectués dans le cadre de la construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestiques et réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour l'acceptation provisoire des travaux incluant la première couche de pavage ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte #6 de « *Les Constructions CJRB Inc.* », au montant de 647 654,94\$, incluant toutes les taxes applicables, pour les travaux effectués dans le cadre de la construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestiques et de la réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph.

QUE le montant de cette dépense est payé à même le règlement d'emprunt numéro 152-2009 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de rue, de bordures et de trottoirs sur la rue St-Joseph et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 319 700\$ à ses fins.

QUE le présent paiement est conditionnel à la remise, par l'entrepreneur, « *Les Constructions CJRB Inc.* », des quittances partielles auprès du directeur général et trésorier de la Ville de Brownsburg-Chatham, monsieur René Lachance.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham procède à l'acceptation provisoire des travaux, incluant la première couche de pavage, effectués dans le cadre de la construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestiques et de la réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité

10-11-467

AUTORISATION A PAYER LE DECOMPTE #1 DE «ENTREPRISE TGC INC.» POUR LES TRAVAUX DE REFECTION D'AQUEDUC SUR UNE PORTION SUD DE LA RUE DES ÉRABLES A PARTIR DE L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-JOSEPH ENTRE LA MONTEE LA BRANCHE ET LA RUE SAINT-JOSEPH

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-06-235 accordant le contrat pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue Des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph, à la firme « *Entreprise TGC Inc.* » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du certificat de paiement #1 de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue Des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte #1 de « *Entreprise TGC Inc.* », au montant de 181 770,49\$, incluant toutes les taxes applicables, pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue Des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph.

QUE le montant de cette dépense est payé conformément à la résolution numéro 10-06-235.

Adoptée à l'unanimité

10-11-468

AUTORISATION A PAYER LE DECOMPTE #1 DE « ASPHALTE, BETON, CARRIERE RIVE NORD INC. » POUR LES TRAVAUX DE REFECTION D'EGOUT, D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSEE, DE PAVAGE, DE BORDURE, DE TROTTOIR ET LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES POUR LES RUES PRINCIPALE, SAINT-LOUIS, LYNDA-MORIN, DES ÉRABLES ET MOUNTAIN

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-08-330 accordant le contrat pour effectuer des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue Du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain) un autre tronçon de la rue Principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues, à la firme « *Asphalte, Béton, Carrière Rive Nord Inc.* » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du certificat de paiement #1 de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte #1 de « *Asphalte, Béton, Carrière Rive Nord Inc.* », au montant de 390 510,18\$, incluant toutes les taxes applicables.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le montant de cette dépense est payé conformément à la résolution numéro 10-08-330, et ce, à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010, au montant de 4 928 600\$, décrétant des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue Du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue Principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 928 600\$ à ces fins et abrogeant le règlement numéro 154-2010.

Adoptée à l'unanimité

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10-11-469

**AUTORISATION D'ACHAT D'EQUIPEMENTS
DIVERS A MEME LE REGLEMENT D'EMPRUNT
NUMERO 125-2007 POUR L'ACHAT D'UN PARC DE
VEHICULES**

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'acquisition du nouvel autopompe-citerne, de nouveaux équipements doivent être achetés afin d'équiper ce dernier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'un ensemble de cousins d'élévation, au montant de 4 636,00\$, plus toutes les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Desforges, incluant les divers achats d'équipements, ainsi que de ses recommandations de paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat de divers équipements ainsi que le paiement, au montant de 4 636,00\$, plus toutes les taxes applicables.

QUE le coût de ces divers achats est payé à même le règlement d'emprunt numéro 125-2007 pour l'achat d'un parc de véhicules.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-11-470

**AUTORISATION D'ACHAT D'EQUIPEMENTS
DIVERS A MEME LE REGLEMENT D'EMPRUNT
NUMERO 125-2007 POUR L'ACHAT D'UN PARC DE
VEHICULES**

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'acquisition d'un nouveau camion d'urgence, de nouveaux équipements doivent être achetés afin d'équiper ce dernier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat de divers équipements, à savoir :

- Un ventilateur « Honda », au montant de 2 100,00\$, plus toutes les taxes applicable ;
- Deux (2) lumières portables pour camion d'urgence, au montant de 549,00\$ chacune, plus toutes les taxes applicables ;
- Cinq (5) habits de combat « Sperian », au montant de 1 495,00\$ chacun, plus toutes les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Desforges, incluant les divers achats d'équipements, ainsi que de ses recommandations de paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat de divers équipements ainsi que le paiement, au montant de 10 673,00\$, plus toutes taxes incluses.

QUE le coût de ces divers achats est payé à même le règlement d'emprunt numéro 125-2007 pour l'achat d'un parc de véhicules.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Lecture de la liste de la correspondance.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire, Georges Diné, s'adresse aux citoyens présents dans la salle des délibérations du Conseil municipal.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

VARIA (administration)

10-11-471 **REPLACEMENT DE MONSIEUR LE CONSEILLER
SERGE RIENDEAU AU COMITE DE FINANCES -
NOMINATION**

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Serge Riendeau fait partie du Comité des finances depuis un (1) an et qu'il souhaite laisser sa place à un autre membre du Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur le conseiller André McNicoll à faire partie du Comité des finances.

Adoptée à l'unanimité

10-11-472 **NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE
LA VILLE POUR LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-11-387 nommant madame la conseillère Paule Blain Clotteau à titre de représentante au Conseil d'administration de la *Société de développement économique de Brownsburg-Chatham* (SDEBC) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un changement de représentant au sein du Conseil d'administration de la *Société de développement économique de Brownsburg-Chatham* (SDEBC) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur le conseiller Serge Riendeau à la place de madame la conseillère Paule Blain Clotteau au Comité d'administration de la *Société de développement économique de Brownsburg-Chatham* (SDEBC), et ce, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par résolution.

Monsieur le conseiller André McNicoll demande le vote.

Pour : Richard Boyer
 Jean-Claude Lalonde
 Serge Riendeau
 Louis Quevillon

Contre : André McNicoll
 Paule Blain Clotteau

Adoptée à la majorité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h50 à 20h40 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

10-11-473

LEVÉE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 20h40, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA
Greffière et directrice générale adjointe